



LISTE DES PIECES NÉCESSAIRES POUR UNE DEMANDE DE PIÈCE D'IDENTITÉ

<u>Toute personne demandant une pièce d'identité</u>
doit être présente lors du dépôt de la demande ET du retrait du titre

MERCI de FAIRE et d'APPORTER la PRÉ-DEMANDE de CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ou de PASSEPORT sur le site : ants.gouv.fr

- Photo de moins de 6 mois, format 3.5 x 4.5, (Visage dégagé Oreilles et sourcils visibles Bouche fermée Pas de lunettes Pas de boucle d'oreille Pas de photo d'école Pas de photo numérisée)
 Apporter si possible la planche entière non découpée
- Justificatif de domicile de moins d'un an (facture électricité, eau ou téléphone, ordures ménagères, attestation d'assurance habitation ou dernier avis d'imposition)
- Filiation complète (nom, prénom, date et lieu de naissance des parents) OU Acte de Naissance avec filiation
- Carte d'Identité et/ou Passeport
- SI AUCUNE PIECE D'IDENTITÉ : Acte de Naissance avec filiation daté de moins de 3 mois OU toutes autres pièces d'identité avec photo : carte vitale, carte de bus, permis de conduire, carte de pêche/chasse...
- UNIQUEMENT POUR UN PASSEPORT : Timbre fiscal (Information des tarifs : Adulte 86 € / Entre 15 et 17 ans : 42 € / Moins de 15 ans : 17 €)

Pièces complémentaires

EN CAS DE PERTE OU DE VOL

- Déclaration de perte : délivrée par la Mairie ou <u>formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa14011.do</u>
- Déclaration de vol faite auprès d'un commissariat de Police ou de Gendarmerie
- Toutes autres pièces d'identité <u>avec photo</u> : carte vitale, carte de bus, permis de conduire, carte de pêche/chasse... ou <u>Acte de Naissance</u>
- <u>UNIQUEMENT POUR LES CARTES D'IDENTITÉ</u>: Timbre fiscal de 25 €

POUR UN MINEUR : Pièce d'identité ORIGINALE et VALIDE du représentant légal

POUR UN MINEUR DE PARENTS SÉPARÉS

- Justificatif de domicile du 2^{ème} parent (en cas de garde alternée)
- Pièce d'identité des 2 parents
- Jugement de divorce ou de séparation
- Attestation manuscrite du second parent ayant l'autorité parentale autorisant l'établissement de la pièce d'identité

POUR UN CHANGEMENT DE NOM

- Acte de Mariage OU <u>Acte de Naissance avec la mention du mariage</u>, de moins de 3 mois
- Jugement de divorce autorisant le nom d'usage pour une femme divorcée souhaitant garder son nom d'épouse ou une autorisation datée et signée de l'ex-conjoint
- Acte de décès du conjoint

POUR UN MAJEUR HÉBERGÉ

- Justificatif de domicile
- Attestation sur l'honneur de l'hébergeant
- Pièce d'identité ORIGINALE et VALIDE de l'hébergeant

Demande de pièce d'identité

Uniquement sur rendez-vous sur le site segreenanjoubleu.fr → Ma Mairie / Vos démarches / Carte d'identité et passeport

Pour tous renseignements complémentaires appeler au 02.41.92.32.99 du lundi au samedi Retrait sans RDV

Maj : 29 mai 2024